**Compte-rendu de l’AG du SMSV (Lille, 23/11/2023)**

1. Table ronde : « Quel futur pour la nomenclature des actes médicaux en médecine du sommeil (actes complémentaires ?) ». Modérateur Dr Alexandre Dakar.

La réunion a débuté par une table ronde concernant la nouvelle nomenclature des actes médicaux. Le Pr Isabelle Arnulf et le Dr Poirot, étant présentes lors des discussions concernant la révision des actes CCAM du sommeil, avaient accepté l’invitation du SMSV à participer à cette table ronde. Le Dr D. Cugy , membre du SMSV, avait été invité à la dernière réunion sur la nouvelle nomenclature.

Le Pr I. Arnulf signale que chaque spécialité avait, lors des discussions, un représentant pour défendre les actes sommeil la concernant (I. Arnulf représentant la neurologie, I. Poirot la psychiatrie). Elle précise que la révision des actes est maintenant terminée, que 2 actes repères persistent : la PV et la PSG de 8 à 12H avec vidéo. Le rôle du syndicat est de participer aux négociations tarifaires.

Il a été refusé de coter les analyses automatiques de PSG.

Par ailleurs, l’actimétrie a déjà un code CCAM, mais pas de prix, donc personne ne la déclare.

L’actimétrie n’étant pas décrite, I.POIROT s’est chargée d’écrire un document décrivant précisément l’actimétrie (11 pages) et proposant un changement de nom (« actimétrie de longue durée par exemple »). Le rôle du syndicat serait de demander une valorisation de l’acte (est évoqué l’intérêt de travailler avec les syndicats de psychiatres).

Il est souligné que, pour la négociation des actes, l’enveloppe globale ne varie pas : si un acte est mieux côté, c’est donc généralement aux dépends d’un autre. Nécessité de discuter avec les syndicats des différentes spécialités ; les actes pour être inscrits doivent être portés par les spécialités de référence (pneumologie, neurologie, psychiatrie…)

Au décours de la table ronde, certains points sont soulevés :

* Intérêt de distinguer PSG simple et PSG avancée (vPSG) avec description de PSG de 48H.
* Problème de l’absence de prix pour les adaptations de PPC ou autoasservie sous surveillance médicale pendant une sieste.
* Pour la négociation tarifaire : pour faire la différence entre PSG et PV, nécessité d’insister sur la différence de temps médical nécessaire.
* Dr S. Royant Parola: à propos des enregistrements de sommeil, importance de souligner la nécessité pour les médecins d’effectuer l’interprétation de l’examen et de rédiger un compte-rendu.
* Dr Didier Cugy : soulève possibilité actuellement d’avoir 2 spécialités (ex : médecine générale et allergologie) en faisant DES tardif ou FST  (applicable à la somnologie ?)
* Le Pr Pierre Escourrou souligne que de plus en plus de pneumologues voudraient pratiquer des PSG avec aide à l’interprétation. Une commission d’évaluation des outils connectés a été créée à laquelle il participera.

2. Présentation du rapport moral (Dr Bertrand de La Giclais, président) et quelques nouvelles :

* le siteweb du SMSV : mis en place par la société Walt.; nécessité d’un référent parmi les membres du bureau pour actualiser régulièrement le site ; maintenant, possibilité pour le SMSV de faire évoluer le site pour commencer l’annuaire des médecins du sommeil (porté par le Pr P. Escourrou, avec temps secrétariat complémentaire).
* Congrès SMLnotre partenaire syndical**.** Cette année le SMSV a participé à la réunion de La Rochelle fin septembre.
* Discussion entre A.Dakar, le Pr R.Tamisier (président de la SFRMS) pour évoquer la participation éventuelle du SMSV dans l’accréditation des futurs centres du Sommeil**.** Pas d’objection du Pr TAMISIER pour qu’on lui propose un membre du SMSV.

Rapport moral  approuvé à l’unanimité

3. Présentation du rapport financier (Dr D. Cugy, trésorier) : trésorerie saine ayant permis de clore l’ancien site internet, d’en créer un nouveau et qui permet la mise en place de nouveaux projets. Rapport financier approuvé à l’unanimité.

4. Elections :

- Renouvellement du bureau du SMSV : les Dr B. de La Giclais (président), P. Escourrou (vice-président), A.Dakar (président d’honneur), D.Cugy (trésorier), S.de La Tullaye (secrétaire) sont réélus. Le Dr Olivier Coste laisse momentanément sa place ; les membres du bureau le remercient pour tout ce qu’il a apporté au syndicat et espèrent qu’il pourra revenir dans le bureau. Le Dr Nicolas Juenet, qui s’est porté candidat, est élu comme trésorier adjoint.

- Renouvellement du conseil syndical : le Dr David Bessey, qui s’est porté candidat, est élu.

Dr Sylvie de La Tullaye, secrétaire du SMSV